



Paris, le 09 Avril 2025

Plan d'Action PJJ : Communiqué de l'intersyndicale

L'intersyndicale SNPES-CGT-UNSA-CFDT était réunie mardi 9 avril 2025 dans le cadre d'un groupe de travail sur la gestion des emplois pérennes et contractuels avec la Direction de la PJJ.

Pour rappel, ces instances ont été mises en place suite à la mobilisation de l'intersyndicale de cet été en réponse à la gestion catastrophique des personnels contractuel.les et la non reconduction de plus de 500 contrats. Ce travail s'inscrit donc dans le plan d'action décidé par le ministère pour la PJJ.

Les groupes de travail avaient vocation à entamer une vraie réflexion sur l'adéquation entre les besoins repérés sur les terrains et les moyens donnés en conséquence. Or, ce n'est pas la tournure que prennent ces instances.

Tout d'abord, nous déplorons l'annonce d'ouverture de postes d'éducateur.rices dans le cadre du plan narco-trafic sans l'organisation de réflexions préalable, ni même d'une information, ce qui démontre encore le mépris de cette direction pour le dialogue social.

De plus, au fil des réunions, outre le fait que les revendications des organisations syndicales n'aient pas été entendues, l'administration cherche à avancer uniquement sur des sujets ciblés. Une gestion des personnels toujours plus libérale, en dehors des règles statutaires, au lieu d'agir sur le défaut d'attractivité. Un projet qui renforce la précarité de l'emploi et des services et qui affaiblit toujours plus le statut des fonctionnaires et les missions de services publics.

Les actions proposées sont des mesurètes d'ajustement qui ne règlent en rien les questions de fond et qui ne répondent pas aux attentes des professionnel.les quant à la prise en compte de leurs conditions de travail actuelles.

Face à ce que nous considérons comme une nouvelle mascarade, nous avons pris la décision de quitter cette instance tout en réaffirmant les exigences déjà portées qui sont le préalable à toute discussion :

- La cartographie des postes occupés par des personnels contractuels (avec un focus sur la durée des contrats)
- La cartographie des postes vacants (avant et après mobilité)
- L'expression des besoins remontée par les DIR
- La nécessité d'établir une doctrine sur les postes non proposés à la mobilité
- Le bilan des emplois des conseillers techniques placement et des correspondants insertion (nombre de postes réellement créés)